



## Déclaration liminaire du SE-Unsa – CAPD du 31 mai 2012

Madame la directrice académique, La délégation du SE-UNSA tient à aborder le mouvement 2012 à partir de plusieurs constats qui se veulent constructifs dans le cadre du meilleur fonctionnement possible du service public d'éducation auquel nous tenons.

Le mouvement est l'un des moments les plus attendus par la profession. Il est d'autant plus important que certains collègues sont en attente d'un premier « poste classe » et que d'autres espèrent une meilleure affectation et de préférence à distance raisonnable de leur domicile.

Si nous estimons avoir pu donner notre avis dans l'optique d'une amélioration des règles du mouvement au sein des différents groupes de travail conduits depuis l'automne 2011, nous restons globalement déçus des résultats du projet d'affectation 2012.

Nous sommes d'autant plus amers que la mise à mal du temps partiel vient percuter notre mouvement départemental. Le SE-Unsa ne peut que soutenir les collègues qui vivent douloureusement des refus. C'est l'objet de la seconde déclaration que nous ferons à cette CAPD.

**Concernant la première phase du mouvement départemental et d'après nos estimations**, près de 66% des collègues ayant participé n'obtiennent pas satisfaction (contre 54% l'an passé).

Nous pouvons penser que l'édition 2012 ne sera pas un grand cru ! En effet, seulement 34 % de personnels ont muté et, dans la part des collègues affectée sur zone géographique, combien sont satisfaits ? Le SE-Unsa attire aussi l'attention de la CAPD sur l'augmentation du nombre de collègues maintenus sur leur poste avec un taux de 44%, contre 31% en 2011.

- Au SE-UNSA, nous continuons de regretter **la communication avant la CAPD du projet de mouvement** à chaque participant... Nous y voyons une remise en cause du rôle et de la mission des élus du personnel... Nous souhaitons qu'une évolution des règles du mouvement permette d'éviter cette communication de notre administration avant la tenue de la commission paritaire.

**Nous restons opposés à la nomination à titre définitif contre la volonté de l'enseignant et donc contre les vœux géographiques pour la phase principale !**

- Nombre de collègues sont nommés sur des vœux géographiques contre leur réelle volonté. D'une part, ils sont obligés de choisir cinq zones, d'autre part ils ne sélectionnent en aucune façon le poste sur lequel ils sont nommés à l'intérieur de ces mêmes zones. Le paradoxe est grand : des enseignants ayant de l'ancienneté, postulent sans succès sur une école ; ils sont, en effet, devancés par des collègues qui, ne visant pas ce poste, s'y trouvent affectés par vœu géographique.

- Toujours sur le vœu géographique, **l'algorithme conduit à des aberrations** dans notre département : Par exemple, un collègue avec vœux bonifiés récupère un poste parmi les moins attractifs de la zone ! Ainsi, l'avantage concédé se retourne quelque peu contre le bénéficiaire !

- Le SE-UNSA demande, au vu des résultats de ne plus procéder à des nominations sur vœu géographique, au moins en première phase. Ainsi, nous éviterions les effets pervers qui vous sont signalés. Le barème et le choix de chaque enseignant seraient alors bien mieux respectés.

- L'an dernier, suite aux résultats du mouvement, des collègues ont préféré renoncer à une nomination et prendre un congé parental ou une disponibilité plutôt que d'exercer sur un poste non désiré.

### **Pas de Vœu « départemental »**

Le SE-Unsa maintient sa désapprobation contre le vœu départemental qui menace les collègues n'ayant pas saisi correctement leur liste de postes. Nous constatons cependant que notre DRH n'abuse pas de cette possibilité et voulons croire à une réelle bienveillance de votre part dont nous ne pouvons que nous féliciter.

### **La direction d'école :**

38 directions apparaissent vacantes. Nous pensons que la complexité des questions de la direction d'école, les contraintes administratives, les tâches de plus en plus lourdes et l'insuffisance de la reconnaissance de cette mission peuvent expliquer cette situation.

Le SE-Unsa repose la question de l'aide administrative pour chaque directeur à la rentrée ? Qu'en sera-t-il des personnels en fin de contrat ?

De plus, la restriction nouvelle du droit au temps partiel pour les directeurs d'école est de nature à décourager des vocations ! Nous nous permettons de rappeler que des directrices travaillant à 75% avouent utiliser leur journée libérée pour parachever le travail administratif de leur école !

Enfin, pour terminer ce préalable, nous tenons à aborder trois points :

#### **> Le passage à la Hors classe des PE : 85 promus en Isère, c'est trop peu !**

Moins de 2% du corps a accès à la Hors-Classe ! Ce qui constitue le taux le plus faible pour la fonction publique d'Etat. Le SE-Unsa demande un rattrapage à la hauteur du corps des certifiés dont le ratio est de 15% !

**> Les Ineat/Exeat** ne sont pas à l'ordre du jour. Nous pensons qu'une première liste pourrait être étudiée rapidement, même dans le cadre d'un groupe de travail afin de permettre à des collègues d'entrer dans le département. Ceci pourrait autoriser des exéats et/ou accorder plus de souplesse pour les temps partiels.

**> Les évaluations** : nous notons avec satisfaction les évolutions ministérielles qui correspondent à notre souhait de mettre à disposition des équipes des outils au service des élèves. Nous nous étonnons cependant de l'absence de nouvelles instructions de l'IA38 en direction des écoles au sujet du traitement de ces évaluations. **Nous ne comprendrions pas que des pressions soient exercées sur les personnels au sujet des remontées statistiques.**

*Déclaration lue par Patrick Maurey*